

**Déclaration de S.E. M. Omar HILALE,
Ambassadeur, Représentant permanent du Royaume du Maroc
sur le point 11 a) détention et torture de l'ordre du jour de la 59^{ème} session
de la Commission des Droits de l'Homme**

Genève, 8 avril 2003.

Madame la Présidente,

Le drame inhumain des 1160 marocains, détenus par le prétendu polsario et considérés par le CICR comme les plus anciens détenus du monde, se poursuit dans les sinistres camps de Tindouf et ce en violation flagrante de l'article 118 de la III^{ème} Convention de Genève qui stipule que: « **Les prisonniers de guerre sont libérés et rapatriés, sans délais, après la fin des hostilités actives** ».

Censés retrouver leur liberté, au lendemain du cessez- le-feu du 6 septembre 1991, ces détenus font l'objet de traitements cruels, humiliants et dégradants. Ils sont utilisés, en violations des convention internationales, dans des travaux de construction, de nettoyage ou agricoles, ce qui a provoqué le cri d'alarme du CICR qui s'est déclaré, dans son communiqué du 21 février 2002, "**gravement préoccupé par l'état de santé physique et psychique des prisonniers qui ne cesse de se détériorer**".

Même les libérations au compte goutte de certains de ces détenus, grâce aux pressions internationales, particulièrement celles du CCR et de plusieurs pays et ONG, auxquels nous rendons un vibrant hommage, sont instrumentalisées politiquement, par le biais de leur synchronisation avec certaines occasions ou évènements. Ces pseudo gestes humanitaires, concernent particulièrement des détenus gravement malades ou très âgés et sont érigées en un système de marketing politique en quête de sympathie et de soutien.

Madame la Présidente,

Rejettent cet amalgame politico-humanitaire du "polsario" ,le Secrétaire général de l'ONU n'a cessé de réaffirmer, dans ses rapports successifs, au Conseil de Sécurité que la détention arbitraire de ces marocains constituait «**une question humanitaire, une question des droits de l'Homme qu'il convient de régler d'urgence** ». C'est pourquoi, le Conseil de Sécurité a, dans plusieurs de ses résolutions, exigé du \ Polsario" de "**libérer, sans nouveau retard, tous les autres prisonniers de guerre conformément au Droit international humanitaire** ».

Pour sa part, le Continent européen s'est unanimement mobilisé en faveur de la libération des détenus marocains. Ainsi, les 15 pays membres de l'Union Européenne, auxquels se sont joints les 10 pays adhérents, les pays associés ainsi que les pays de l'AELE ont, dans leur appel du 7 mars 2003, demandé au « **Polisario**» de **libérer immédiatement l'ensemble des prisonniers de guerre conformément au droit international.** "

Faisant écho à cet élan humanitaire, plusieurs euro-députés ont attribué, le 18 mars dernier, le fameux ***passport pour la liberté*** au plus ancien prisonnier marocain; le Capitaine Mimouni ZEGGAI, détenu depuis le 13 avril 1976 .

Madame la Présidente,

Les Droits de l'Homme et le droit international humanitaire sont indivisibles et universels. Leur défense et leur protection sont une obligation politique et morale de toutes les composantes de la communauté internationale, Etats et institutions. C'est pourquoi et afin que les sinistres camps de Tindouf ne demeurent plus un no mans land pour les violations flagrantes des droits de l'homme, mon pays lance un appel à la Commission des Droits de l'Homme afin qu'elle se joigne aux efforts internationaux actuels visant la libération des 1160 détenus marocains. La Commission des Droits de l'Homme, cette voix de ceux qui n'ont pas de voix, est interpellée, aujourd'hui, par les souffrances et le calvaire endurés par les plus anciens détenus du monde et la longue attente de leurs familles afin qu'elle sorte de son silence et exige la libération immédiate, inconditionnelle et totale de ces détenus marocains.

Je vous remercie Madame la Présidente.